

DOSSIER DE PRESSE

30 mars 2012

Pôle Ardenne Bois Gouvy

Parc d'activités économiques bimodal



Table des matières

1. Pôle Ardenne Bois Gouvy	1
I. Introduction	3
II. Le parc bimodal thématized « bois »	4
A. Genèse du projet	4
B. Infrastructures.....	5
a. Aménagement général	5
b. Dimensions de développement durable	6
c. Equipe	7
C. Perspectives	7
a. Objectifs poursuivis	7
b. Prospection ciblée	7
III. Le « Pôle bois » : les parcs de Burtonville et Courtil	8
IV. La société Holzindustrie PAULS AG	9
V. Données clés	10
2. La filière bois en général	11
I. La filière bois dans la Grande Région, en Wallonie et en province de Luxembourg.....	13
A. Dans la Grande Région	13
B. En Wallonie	13
C. En province du Luxembourg.....	13
II. Les domaines de la filière bois.....	14
III. Les entreprises de la filière bois sur les parcs d'IDELUX	17
3. Contact	18

1. POLE ARDENNE BOIS GOUVY



I. INTRODUCTION

Situé en Ardenne, la région naturelle la plus boisée de Wallonie, au sein d'importants massifs de résineux et à proximité directe d'une gare et de grands axes routiers, le parc bimodal thématique « bois », Pôle Ardenne Bois Gouvy, concrétise officiellement sa première phase ce 30 mars 2012 sur le site de Courtil-Halconreux.

Ce parc d'activités économiques qui, comme son nom l'indique, sera entièrement dédié au secteur bois, sera complémentaire au parc de Burtonville (Vielsalm) où de grandes entreprises du secteur sont déjà présentes (IBV, Spanolux, Bertemes...).

Outre l'aménagement et l'équipement général du parc, la valorisation des parcelles se fera en deux phases. Il y a, tout d'abord, l'aménagement d'un premier lot d'une vingtaine d'hectares pour accueillir des entreprises actives dans la première transformation du bois et ensuite, l'aménagement du solde de la zone après que la modification de plan de secteur portant sur un total de 94,46 ha et qui consacrera in fine 78,31 hectares supplémentaires à de l'activité économique est effective.

L'objectif de ce nouveau parc est de mettre à disposition des entreprises travaillant dans le domaine du bois un équipement adapté pour y développer leurs activités afin de valoriser l'ensemble de la filière bois. Il pourra ainsi attirer des entreprises dans un secteur prioritaire pour la région. Cette démarche favorisera l'implantation, en province de Luxembourg, d'activités à haute valeur ajoutée en aval de la première transformation du bois.

En outre, ce parc s'inscrit parfaitement dans la politique de développement économique durable d'IDELUX. Dans ce sens, une des priorités de l'Intercommunale est d'assurer une intégration paysagère réfléchie des activités et le respect de normes de développement durable, en y concrétisant notamment la bi-modalité au travers d'un axe ferroviaire complémentaire à l'axe existant de circulation routière des transports. Cela permettra de diminuer le trafic routier et ainsi réduire les nuisances générales causées par ce genre de charroi. C'est un atout majeur pour les entreprises du secteur bois.

Il est important de souligner l'enjeu économique et social qui englobe le développement de ce parc d'activités économiques sur le nord de la province de Luxembourg. Il va générer des ressources d'emplois importantes, tant des emplois directs que des partenariats indirects avec d'autres entreprises de la région.

II. LE PARC BIMODAL THEMATISE « BOIS »

A. Genèse du projet

Dans le cadre du programme de création de nouvelles zones d'activités économiques décidé par le Gouvernement wallon en juillet 2008, l'intercommunale IDELUX a entamé toutes les démarches pour développer un parc thématisé « bois » sur le territoire de la commune de Gouvy.

En effet, à la suite d'une demande importante de la part du secteur bois, incluant notamment la scierie PAULS, l'intercommunale s'est mise à la recherche d'une infrastructure répondant aux critères des activités liées à la filière bois. Partant du constat que le parc d'activités économiques de Burtonville est arrivé à saturation et de la volonté des autorités communales de Gouvy d'accueillir ce type d'activités sur son territoire, il a été décidé de créer un nouveau parc d'activités économiques bimodal (rail-route) thématisé « bois » sur le site de Courtil-Halconreux. L'importance de la liaison ferrée pour le développement des activités rend ce site prioritaire aux yeux des dirigeants de Holzindustrie PAULS AG.

L'arrivée de cette nouvelle infrastructure, dont la scierie PAULS sera la locomotive, permettra à IDELUX de compléter le « pôle bois » dans cette partie nord de la province de Luxembourg, constitué actuellement uniquement par le parc d'activités économiques de Burtonville.

Ce projet de « pôle bois » fait partie des priorités du plan Marshall et a pour objectif d'accueillir l'ensemble des entreprises de la filière bois que ce soit dans la cadre de la première transformation du bois ou des transformations secondaires à haute valeur ajoutée.

Pourquoi cette localisation ?

Situé en Ardenne, la région naturelle la plus boisée de Wallonie, au sein d'importants massifs de résineux et à proximité directe de grands axes routiers, d'une voie ferrée et de la gare de Gouvy, offrant la possibilité d'une bi-modalité des transports, le site de Courtil-Halconreux s'est imposé à tous pour l'implantation de ce parc.

En outre, la commune de Gouvy disposait d'une possibilité d'implantation d'un nouveau parc d'activités économiques. Ce projet est soutenu par le Collège communal, qui voit en lui une réelle opportunité de développement de la commune de Gouvy en termes économiques et d'emplois.

Enfin, la localisation du parc d'activités économiques de Courtil, proche de celui de Vielsalm, permettra un regroupement des activités liées à la filière bois et ainsi l'extension du « pôle bois » du nord de la province de Luxembourg. La création d'activités complémentaires à celles déjà présentes devrait pouvoir bénéficier de cet environnement favorable au travers de la réduction de divers coûts (transports, infrastructures, etc.).

B. Infrastructures



a. Aménagement général

L'équipement du Pôle Ardenne Bois n'a été possible qu'à la suite d'une succession de travaux réalisés ou en cours à ce jour :

- l'aménagement de trois ronds-points : le rond-point d'accès principal au lieu-dit « Les Trois Croix » afin de sécuriser le carrefour sur la N892, un deuxième rond-point au milieu de la voirie au croisement de la route partant vers la zone d'activités économiques mixtes existante et un troisième en limite sud de la zone d'activité, qui marquera l'accès au parc à bois bimodal ;
- l'aménagement de la voirie principale du parc d'activités économiques qui permettra d'accepter un charroi lourd ;
- l'aménagement d'une zone humide et d'un important bassin de gestion des eaux, en collaboration avec le DNF (Département Nature et Forêts), afin de maintenir et développer des biotopes spécifiques (tourbières) ;
- l'aménagement d'un réservoir d'eau potable et d'une station de pompage pour alimenter l'entièreté de la zone ;
- le renforcement de la conduite d'eau existante au départ du village de Rogery (projet commun avec la commune de Gouvy) ;
- l'aménagement d'un contournement routier, en collaboration avec la Direction des Routes du Luxembourg (SPW DGO1), afin d'éviter à un charroi lourd et inadapté la traversée du village de Courtil (fin prévue en 2013).

La valorisation des terrains sur ce site va se faire en deux phases, en fonction de l'aboutissement de la révision du plan de secteur et de la demande économique. En effet, en complément aux infrastructures générales, des travaux d'aménagement complémentaires ont été nécessaire pour permettre d'accueillir, avant la modification du plan de secteur, une entreprise active dans la première transformation du bois, en l'occurrence la scierie PAULS. Dans cette première phase (2011-2012), les travaux suivant on été réalisés :

- le nivellement d'une plateforme de quelque 25 ha ;
- l'aménagement d'un nouveau raccordement ferré au départ de la gare de Gouvy permettant l'accès au rail directement sur la parcelle ;
- la réalisation d'une plate-forme de transbordement sur 3,5 ha environ qui sera destinée à l'entreposage de grumes, de pellets et autres produits issus de la transformation du bois dans le but de les transborder de la route au rail et inversement (travaux prévus fin 2012).

La seconde phase de valorisation des terrains sera, entre autres, une extension des infrastructures réalisées lors de la première, c'est-à-dire accès aux infrastructures, nivellement général des parcelles, extension de la voie ferrée et de la plateforme de transbordement. Elle autorisera l'implantation d'autres entreprises répondant aux critères intrinsèques du Pôle Ardenne Bois (filière bois, bi-modalité, caractère industriel...).

Pour rappel, conjointement aux aménagements en cours et préalablement à ceux de la deuxième phase, IDELUX a introduit une procédure de demande de modification du plan de secteur au Gouvernement Wallon dont l'étude d'incidences réalisée par le bureau Impact, est en cours. Celle-ci permettra d'inscrire en bonne zone la totalité de la superficie exploitable du Pôle Ardenne Bois et ainsi permettre aux futurs investisseurs de s'y implanter.

La plupart des aménagements, terminés ou en cours, ont été financés par le crédit SOWAFINAL 1 du Plan Marshall 1 pour un montant avoisinant les 8.000.000 d'euros HTVA. Le projet de plate-forme de transbordement, quant à lui, qui sera bientôt mis en œuvre, sera possible grâce au financement alternatif SOWAFINAL 2 du Plan Marshall 2.Vert. Enfin, le coût total de l'aménagement du contournement routier s'élèvera approximativement à 4.000.000 euros HTVA, subsidiés partiellement par la DEPA (Direction de l'Équipement des Parcs d'Activités) via les crédits SOWAFINAL 1 du Plan Marshall 1 et pour le solde par la Direction des Routes du Luxembourg (SPW DGO1).

b. Dimensions de développement durable

Ce parc s'inscrit parfaitement dans la politique de développement économique durable d'IDELUX. En effet, une des priorités de l'Intercommunale, lors de la conception du projet, a été d'assurer une intégration paysagère réfléchie des activités et du respect des normes de développement durable et de haute qualité environnementale.

Plusieurs éléments relatifs au développement durable ont été réfléchis et mis en œuvre lors de la réalisation de ce parc :

- l'aspect bimodal du site (rail-route), qui a pour but de diminuer le trafic routier et ainsi réduire les nuisances générales causées par ce genre de charroi (traversée de villages avoisinants, réduction de la pollution, de la congestion...)
- l'intégration paysagère afin de ne pas perturber le patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- les routes en béton afin de garantir une durabilité élevée et un entretien aisé ;
- un bassin de gestion des eaux assorti d'un système permettant de neutraliser toutes pollutions accidentelles et d'éviter un rejet non désiré dans le milieu récepteur.

c. Equipe

Maitre d'ouvrage et surveillance chantier : 

Bureau d'études :   

Entreprises :     

C. Perspectives

a. Objectifs poursuivis

L'objectif du parc est de concentrer le plus d'acteurs de la filière bois possible au même endroit, ce qui permettra des synergies et des économies de matières premières, de temps, d'énergie et d'argent. De plus, la création du Pôle Ardenne Bois permettra de disposer sur le marché intérieur ou extérieur de bois transformé sous forme de produits finis ou semi-finis à forte valeur ajoutée, cette valeur étant créée en province de Luxembourg et en Wallonie.

Ce parc devrait donc générer des ressources d'emplois importantes, tant directs qu'indirects, et, via les synergies à nouer avec les entreprises locales et plus particulièrement avec celles de Burtonville, de renforcer le tissu économique de la filière bois dans le nord du Luxembourg.

b. Prospection ciblée

Les activités liées directement ou indirectement à la filière bois ne manquent pas et trouveraient dans le site de Courtil une localisation adaptée à leurs besoins, tant par la proximité de la matière première et du parc de Burtonville que par la possibilité de bimodalité du transport.

Dans la première phase du projet, ne seront admises que des entreprises actives dans l'exploitation forestière et la première transformation du bois, comme la scierie PAULS. La seconde phase pourra accueillir tout type d'activités liées à la filière bois. Il est évident que les synergies entre les entreprises seront recherchées. Le produit de l'un doit devenir la matière première de l'autre.

Outre l'accueil d'entreprises de première transformation du bois en première phase et de seconde transformation du bois en seconde phase, des sous-traitants et PME locales déjà actives dans ce domaine pourraient également s'implanter sur le Pôle Ardenne Bois de Gouvy. On constate d'ailleurs que certains maillons de la filière bois sont inexistantes dans la province, comme le bioraffinage. L'espace du parc permettrait également d'attirer des entreprises implantées à l'étranger et avec lesquelles les entreprises locales sont désireuses d'avoir une plus grande proximité.

La prospection qu'IDELUX, en concertation avec l'Office Economique Wallon du Bois, va mener prochainement, si la révision du plan de secteur aboutit, concernera principalement les secteurs suivants :

- la fabrication industrialisée de maisons bois,
- la menuiserie, l'ébénisterie, la charpenterie,
- la production industrielle de parquet, de lambris et de meubles,
- un centre de conditionnement du bois,
- la production de charpentes et éléments de structures industrielles (lamellé-collé...),
- la production industrielle de panneaux (isolants, acoustiques, de fibres...),
- la production industrielle d'isolants naturels (cellulose, fibre de bois...),
- la production de bois énergie,
- les travaux à façon (séchage, rabotage),
- le traitement du bois en autoclave, par trempage, à haute température, par oléothermie, etc.,
- l'utilisation de la chaleur excédentaire pour des serristes, pépiniéristes, etc.,
- l'exploitation forestière,
- des concessionnaires ou fabricants de matériels forestiers.

III. LE « POLE BOIS » : LES PARCS DE BURTONVILLE ET COURTIL

Comme déjà évoqué, la filière bois est divisée en plusieurs maillons qu'IDELUX souhaite voir totalement représentés sur le Pôle Ardenne Bois de Gouvy, mais aussi et surtout dans le « pôle bois » du nord de la province, constitué par les entreprises des parcs de Courtil et Burtonville.

Distant d'une quinzaine de km, le parc d'activités économiques de Burtonville, qui compte des entreprises majeures du secteur (IBV, Spanolux, CIBB, Bertemes), semble offrir des potentialités directes avec le futur parc de Courtil. Ensemble, ils pourront constituer un « pôle bois » d'envergure.

Il est prévu de réaliser des espaces communautaires de stockage et de transbordement qui permettront aux entreprises du pôle d'avoir accès au rail, ce qui pourrait accroître davantage leur intérêt à développer des synergies entre elles.

Ce pôle devrait également permettre à des entreprises de la filière présentes dans les environs (HMS ou Jehoulet Bois à Vaux-Chavanne, Naturhome au parc des deux Luxembourg à Schmiede, TVB à Bastogne, Fruytier dans la région de Marche-en-Famenne, etc.) de bénéficier d'une production de produits bois locaux de qualité.

En conclusion, le nord de la province de Luxembourg consiste en un « pôle bois » extrêmement fort qui compte des entreprises à la pointe de leur secteur et ce aussi bien au niveau belge qu'europpéen. Notons que le sud de la province n'est pas complètement en reste non plus avec des entreprises telles que Burgo ou la paletterie François.

IV. LA SOCIETE HOLZINDUSTRIE PAULS AG

L'origine du Groupe PAULS remonte à 1922, lorsqu'un négoce de bois ronds est fondé par Barthel Pauls. Une dizaine d'années plus tard, la société fait l'acquisition d'une scierie en gare de Bullange. Détruite lors de la Deuxième Guerre Mondiale, la scierie est totalement reconstruite en 1945 par la deuxième génération de la famille Pauls, à savoir Henri et Bernard Pauls. La troisième génération (Helmut, Rainer et Manfred Pauls) reprend ensuite la direction de la société en 1976. Une décennie plus tard, la société reçoit une participation de la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) dans le Capital. Depuis cette date, la scierie PAULS connaît un développement important. Fin 2011, elle débute son chantier d'implantation sur le Pôle Ardenne Bois à Gouvy.

En effet, afin d'assurer son développement futur, la société Holzindustrie PAULS AG, freinée sur son site actuel de Bullange, a choisi le site de Courtil-Halconreux pour s'y implanter sur une surface de 15 ha. Cette entreprise familiale, qui procure une soixantaine d'emplois, scie 270 000 m³ de bois ronds par année et réalise un chiffre d'affaire annuel d'approximativement 35 millions d'euros, dont 75 % sont dus à l'exportation. Cette société réalisera à Courtil son projet de production d'énergie verte.

Tous les investissements futurs d'Holzindustrie PAULS AG, qui font l'objet du chantier en cours, se dérouleront sur le Pôle Ardenne Bois. Ils consisteront en l'installation d'un tunnel de séchage pour bois sciés d'une capacité de 90 000 m³ par an, une unité de cogénération d'une capacité de 5 MW électriques à base des déchets générés par leur activité (écorces, copeaux de réduction, chutes de bois) et dont la chaleur sera utilisée pour le séchage de bois sciés, de sciures et éventuellement de plaquettes. L'installation d'un parc à grumes afin d'optimiser la production de la scierie est également planifiée. Le montant total de tous ces investissements s'élève à 44 millions d'euros. A terme, il est envisagé de déménager les activités de Bullange sur le Pôle Ardenne Bois à Gouvy afin de n'avoir plus qu'une unité de production centralisée.

La société Holzindustrie PAULS AG met en exergue plusieurs avantages à son implantation sur le Pôle Ardenne Bois. Il était important aux yeux de ses dirigeants de s'installer dans un parc industriel à vocation écologique destiné à l'industrie du bois. Le choix du site de Courtil-Halconreux s'est imposé de lui-même. Situé en Ardenne, au sein d'importants massifs de résineux, le Pôle Ardenne Bois offre la proximité des matières premières aux entreprises qui s'y implanteront. Les possibilités de synergies avec les entreprises du parc d'activités ainsi que le raccordement ferré rendent ce site d'autant plus intéressant pour la scierie PAULS. La société souligne également l'efficacité et le dynamisme de l'intercommunale IDELUX qui l'a accompagnée pas à pas dans la réalisation de son projet d'implantation sur le Pôle Ardenne Bois.

Pour plus d'information :
Holzindustrie PAULS AG
Brückberg 25 – BP 5
4760 Bullange
Tél. + 32 (0) 80 64 01 00
c.pauls@pauls.be
www.pauls.be

V. DONNÉES CLÉS

- 25 ha en zone forestière ;
- 79 ha en zone d'activités économiques mixtes et industrielles après révision de plan de secteur ;
- Aspect bimodal (route-rail) ;
- Synergies avec le parc d'activités économiques de Burtonville ;
- Idéalement situé au sein d'importants massifs de résineux en Ardenne ;
- A proximité directe d'une gare et de grands axes routiers.

2. LA FILIERE BOIS EN GENERAL



I. LA FILIERE BOIS DANS LA GRANDE REGION, EN WALLONIE ET EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

A. Dans la Grande Région

En plus de toutes ses autres vertus, le bois est également un créneau d'avenir économique. C'est une ressource naturelle primordiale dans de nombreuses régions. La Grande Région (Wallonie, Rhénanie-Palatinat/Sarre, Lorraine et Grand-Duché de Luxembourg), par exemple, consiste en un bassin de 2 300 000 ha de forêt qui approvisionne en matière première plus de 15 000 entreprises liées à la transformation du bois.

B. En Wallonie

La surface forestière wallonne s'élève à 554 000 ha, soit 79 % de forêt au total. Comme le précise l'AWEX sur son site internet, la Wallonie connaît depuis une vingtaine d'année une véritable explosion technologique dans des secteurs à haute valeur ajoutée. Et le secteur bois, ressource naturelle majeure, ne fait pas défaut à cet élan d'évolution. La filière bois au sens large totalise aujourd'hui en Wallonie près de 15 000 emplois pour environ 7 200 entreprises et personnes physiques, tout en générant un chiffre d'affaires annuel de 4,5 milliards d'euros. De plus, la filière bois wallonne jouit d'un encadrement économique et scientifique important et de qualité lui permettant d'être considéré comme un créneau d'avenir.

C. En province du Luxembourg

« En province de Luxembourg, les forêts sont, comme les zones agricoles, une composante majeure de l'espace rural et des paysages. Elles couvrent près de 229 500 ha du territoire provincial – ce qui correspond à un taux de boisement de 52 % - et se caractérisent par un équilibre entre essences feuillues et résineuses. 42 % de la forêt wallonne sont situés en province de Luxembourg. En particulier, l'Ardenne est la région naturelle la plus boisée de Wallonie. Le développement des forêts dépend des potentialités agricoles des sols et de l'urbanisation. En province de Luxembourg, le volume sur pied de matériel ligneux est estimé à 40.562,50 m³ ce qui correspond à 45 % de la part produite en Wallonie. Ces volumes sont en constante augmentation depuis une vingtaine d'années. Ce phénomène est lié à une augmentation des superficies forestières et à la qualité productive des peuplements. La majorité des bois résineux et feuillus prélevés est valorisée comme bois d'œuvre (construction en bois massif, menuiserie,...). Les résidus de cette filière et le reste de la production sont utilisés en papeterie, pour la fabrication de panneaux ou encore pour la production d'énergie. »¹

En province de Luxembourg, le secteur de la transformation primaire du bois (exploitants forestiers, scieurs, usines de pâte à papier et de panneaux, bois énergie) est extrêmement bien développé. Il compte environ 700 entreprises et professionnels, pour un total de 3500 emplois salariés et indépendants.

¹ « Chiffres et réalités » 2007, RIEAL

La province de Luxembourg accueille sur son territoire cinq entreprises de renom en matière de transformation du bois, et ce sans compter la scierie PAULS qui est en cours d'implantation : les scieries Fruytier de Marche-en-Famenne et IBV&CIE de Vielsalm, l'usine de pâte à papier et papier Burgo Ardennes de Virton, l'usine de MDF et de parquet mélaminé Spanolux de Vielsalm et la palletterie François de Virton.

La province comprend d'importants massifs de résineux plutôt situés dans le nord alors que les massifs feuillus sont principalement situés dans le sud, ce qui explique la localisation des entreprises susmentionnées. Les besoins en bois de ces dernières sont considérables mais assez diversifiés. Fruytier, IBV & CIE et la palletterie François sont de gros consommateurs de grumes et de billons résineux (respectivement plus de 2 millions de m³ par an pour les deux premiers et de l'ordre de 200 000 m³ par an pour le troisième). Annuellement, Spanolux consomme de l'ordre d'un million de m³ de rondins de qualité industrielle et de plaquettes de résineux. Burgo Ardennes, quant à elle, requiert 1 400 000 T de billons de qualité industrielle et de plaquettes de feuillus.

En matière d'emploi, les 3 500 équivalents temps plein se répartissent en 80% d'emplois salariés en entreprises et 20% d'emplois indépendants. Les 5 grosses entreprises identifiées ci-dessus emploient à elles seules 1 054 ETR soit 30% de l'ensemble de l'emploi du secteur bois en province de Luxembourg.

II. LES DOMAINES DE LA FILIERE BOIS

La filière bois désigne la chaîne des acteurs travaillant cette richesse naturelle, de la source à l'usage final. Elle se divise essentiellement en sept domaines, à savoir :

- *la gestion forestière*

Ce domaine reprend les métiers de pépiniéristes, propriétaires forestiers, experts...

- *l'exploitation forestière*

« Elle est prévue dans le cadre de l'aménagement de la forêt et exécutée selon des normes précises, respectueuses de l'environnement et définies en fonction de l'état du peuplement et des objectifs de gestion »². Les métiers associés à l'exploitation forestière sont l'estimation et l'achat de lots de bois sur pied mis en vente, l'abattage, l'ébranchage, le débardage ainsi que le transport et la commercialisation.

- *la première transformation du bois*

On retrouve dans ce secteur la scierie de résineux, de feuillus, le travail de bois ronds, la production industrielle de bûches...

L'objectif de ces métiers est de « tirer la quintessence de la matière première (grumes) et de lui conférer un maximum de valeur ajoutée en offrant aux utilisateurs - entrepreneurs,

² « La filière bois belge », sur <http://www.houtinfo Bois.be/fr/25/la-foret-et-le-bois/la-filiere-bois-belge>, consulté le 8 mars 2012.

fabricants de meubles, paletteries, négociants, etc. - des produits semi-finis répondant aux critères, tant qualitatifs que quantitatifs, prescrits par ces derniers »³.

- *la deuxième transformation du bois*

Cette catégorie regroupe un grand nombre d'activités très diverses qui élaborent des produits finis. Cela va de l'ébénisterie à la production industrielle de meubles et parquets en passant par la production de papier et de carton.

- *les produits annexes*

Dans ces produits annexes, on retrouve des activités comme le recyclage du bois mais aussi l'utilisation de bois en tant qu'énergie.

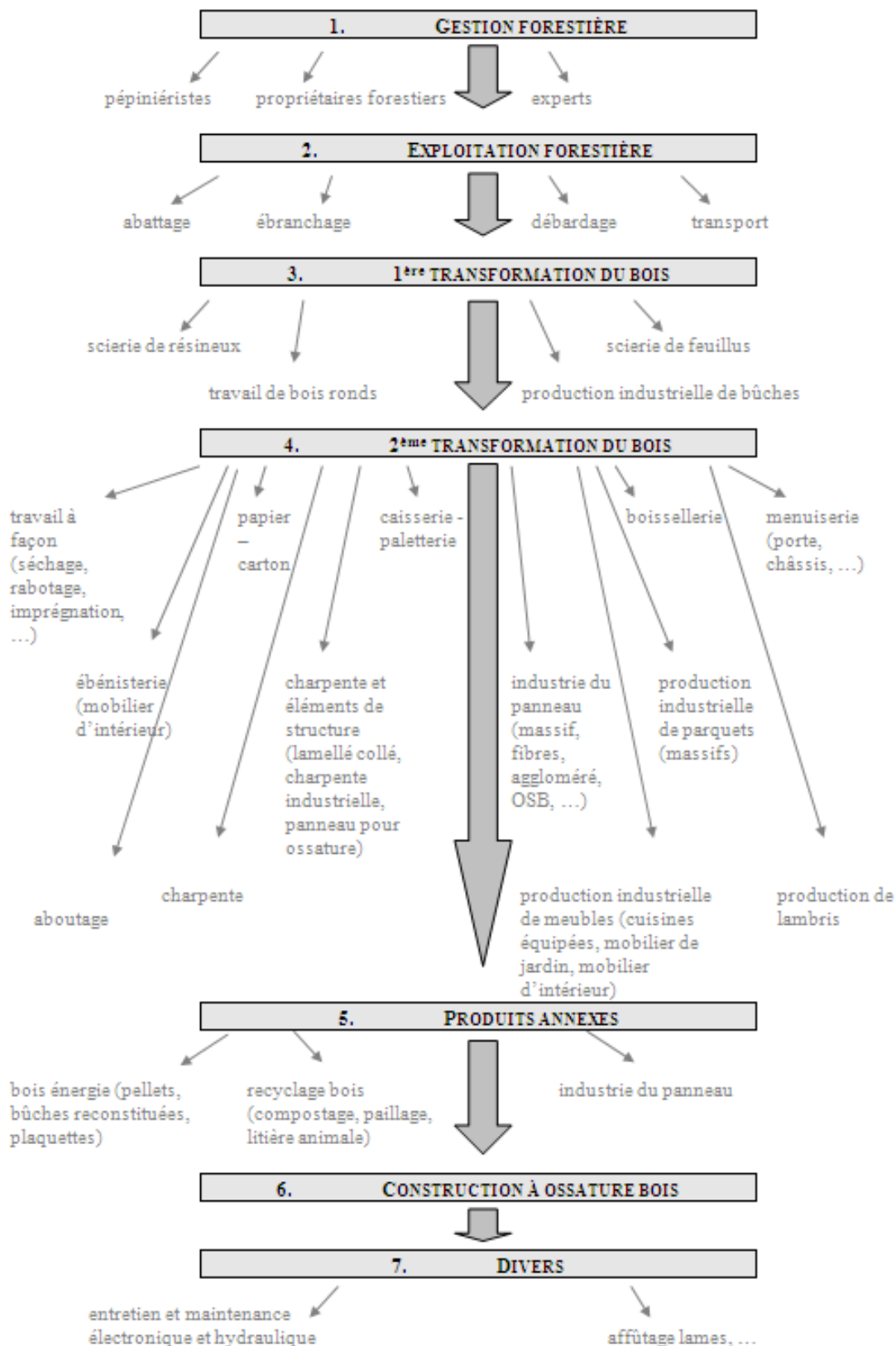
- *la construction à ossature bois*

- *divers*

Dans cette catégorie se retrouve des activités telles que l'entretien et la maintenance électronique et hydraulique.

Il est important de souligner que ce type d'industrie ne génère aucun déchet. En effet, tous les déchets de bois sont, en général, recyclés dans des cogénérations (énergies), des panneaux, du contreplaqué, des écorces décoratives, etc.

³ « La filière bois belge », sur <http://www.houtinfo Bois.be/fr/25/la-foret-et-le-bois/la-filiere-bois-belge>, consulté le 8 mars 2012.



III. LES ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS SUR LES PARCS D'IDELUX

BURGO ARDENNES SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique industrielle de Harnoncourt (Rouvroy) 75 ha
- Fabrication de pâte à papier et de papier couché
- 639 emplois

IBV SA :

- Localisée dans le parc d'activités économiques de Burtonville (Vielsalm) 17 ha
- Scierie de bois ronds (3000 m³/jour) : une des scieries les plus performantes d'Europe + cogénération, rabotage et séchage et production de pellets
- 180 emplois

SPANOLUX :

- Localisée dans le parc d'activités économiques de Burtonville (Vielsalm) 28 ha
- Fabrication de panneaux de fibres de bois MDF et fabrication de parquets stratifiés
- 341 emplois

FRUYTIER SCIERIE SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique industrielle de Marloie 1 (Marche) 14 ha
- Scierie de bois ronds (7000 m³/jour pour la totalité du groupe)
- Diversification : séchage, rabotage, imprégnation
- 82 emplois

WOODLAM SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique industrielle de Marloie 1 et Marche
- Bois lamellé-collé
- 45 emplois

LAMCOL SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique industrielle de Marloie 2 (Marche) 1 ha 50
- Bois lamellé-collé
- 33 emplois

TVB SA :

- Localisée dans la zone d'activité industrielle de Bastogne 1
- 1 ha 50
- Imprégnation et fabrication de mobilier urbain
- 26 emplois

FORECORCES SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique industrielle de Dochamps (Manhay) 10 ha
- Traitement des écorces, fabrication de terreau à partir du bois
- 10 emplois

BIOSPEEDHOME SA :

- Localisée dans la zone d'activité économique mixte de Vaux-Chavanne (Manhay) 65 ca
- Atelier de fabrication de maison en bois lamellé-collé
- 182 emplois

HMS BAUSYSTEME

- Localisée dans la zone d'activité économique mixte de Vaux-Chavanne (Manhay) 65 ca
- Fabrication industrielle de panneaux lamellés contrecollés pour maisons
- 20 emplois

3. CONTACT

Stéphane WILKIN

Animateur économique - Responsable filière bois

Drève de l'Arc-en-Ciel 98, 6700 ARLON

stephane.wilkin@idelux-aive.be

Tél. +32 (0)63 23 18 30

GSM +32 (0)496 57 36 82

stephane.wilkin@idelux-aive.be